SAINT-CHRISTOL LEZ-ALES

bulletin municipal sept.80

Championnat de France cycliste FSGT. Le départ.
Photo : La Marseillaise

Championnat de France cycliste FSGT. L'arrivée du vainqueur.
Photo : La Marseillaise

INFORMATIONS DIVERSES

Campagne de dératisation : Elle s'est déroulée à travers toute la commune entre le 14 et le 20 juillet. Des sachets de grains sont à la disposition du public au secrétariat de mairie.

Récupération du verre : Elle aura lieu les lundi 6 et jeudi 9 octobre prochains, par camion spécial. Le jour du ramassage est le même que celui des ordures ménagères.

Ruisseau des Dupines : L'enquête d'utilité publique est maintenant terminée. Sont en cours actuellement les démarches pour acquisition des terrains nécessaires à la partie aval. Sept propriétaires riverains ont donné leur accord ; pour les autres, la procédure légale d'expropriation est en cours.

Entretien des ruisseaux : Il est rappelé que selon une législation, ancienne certes, mais toujours en vigueur, les propriétaires riverains sont dans l'obligation d'assurer l'entretien des ruisseaux bordant leur propriété.

Travaux d'assainissement : La dernière tranche en cours de réalisation a permis d'assainir le quartier de la Cave Coopérative et du Chemin des Pensions. Le Conseil d'Administration de la Cave, tenant ses engagements, va mettre en place son bassin de décantation. Ainsi un secteur important de notre commune va être désormais totalement assaini.

Stade Louis FONTANE : Au cours de l'été, le stade a été réensemencé et arrosé avec régularité. La tonte de la pelouse a été assurée deux fois par semaine.

Inscription à l'École Municipale de Musique : Les inscriptions des anciens élèves seront prises au Foyer du lundi 29 septembre au vendredi 3 octobre 1980 de 15h à 19h ; les nouveaux élèves se présenteront du lundi 6 au jeudi 9 octobre de 15h à 19h.

Inscriptions à l'École Municipale de Sports : Monsieur Jean-louis LOUDET, Directeur, prendra les inscriptions le mercredi 1er octobre à partir de 10h. Tous les jeunes à partir de 6 ans sont admis.

Centre aéré : Reprise des activités le mercredi 1er octobre à 13h30. Rendez-vous au Foyer Socio-Culturel.

Consultation des nourrissons : Tous les mercredis de 14h30 à 15h30 salle du Service Social.

Bourses-vacances : Présenter au secrétariat de mairie, avant le 31 octobre 1980, délai de rigueur :
— une attestation d'inscription dans une colonie de vacances.
— une fiche de non-imposition
— le justificatif des ressources de 1979

ÉTAT-CIVIL

MARIAGES :

C'est avec plaisir que nous vous faisons part des mariages suivants :
Guy RIAC et Nicole PELATAN le 4/7/80
Patrick CABADIE et Nunziata BUTTIGLIERI le 5/7/80
Jean-Marc MUTUEL et Sylviane HUET le 12/7/80
Claude ÉTIENNE et Maria GARCIA-RAMOS le 26/7/80
Marius CHATELUS et Christiane TUR le 7/8/80
Joseph LEONETTI et Josiane CHAZALON le 9/8/80
Alain COUTAUD et Catherine JUSTE le 9/8/80
Michel CHARBONNEL et Annick BREYSSE le 23/8/80

NAISSANCES :

Nous avons eu la joie d'enregistrer les naissances suivantes :
Magali RIAC le 11/5/80
Fabrice DURAND le 12/5/80
Patrick RAMBAUD 13/5/80
Alex DALLE le 19/5/80
Amélie RIZZOTTI 3/6/80
Sandrine CLAUZEL 20/6/80
Émilie BARIOL le 23/7/80
Sandrie DELFORGE 30/7/80
Vincent GAL 6/8/80
Stéphane MAURIN 7/8/80
Vivien SIFFERT 7/8/80
Delphine LAROCHE 8/8/80
Benjamin SALTEL 17/8/80

DÉCÉS :

Nous déplorons les décès suivants :
José BALLESTER le 27/4/80
Franck MAURIN le 8/5/80
Henri FONTANE le 10/5/80
Emile HUGON le 16/5/80
Alain BARRY le 10/5/80
Gines MULA le 5/6/80
Marie CAUQUIL le 31/5/80
Fernand FESQUIER le 3/6/80
Joseph MINANA le 12/6/80
Marguerite FAVENTIN le 18/6/80
Louis HEBRARD le 23/6/80
Emile CABOT le 1/7/80
Paul GAS le 25/7/80
Jeanne GAYET le 31/7/80
Marcelle DANIEL le 29/7/80
Louis TUR le 12/8/80
Franck COISSARD le 9/8/80

EDITORIAL

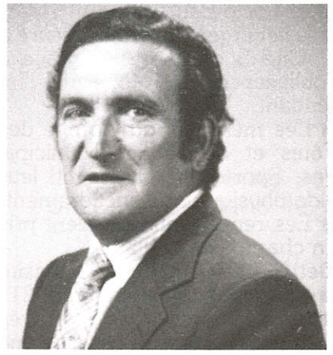

Fernand BALEZ

Maire de St-Christol-lez-Alès
Conseiller Général

La période estivale n'a pas ralenti l'activité municipale.
C'est ainsi qu'ont été curés, redressés, mis en forme le ruisseau central sur 1500 mètres, le Féverol sur 1700 mètres et le petit Carriol sur 350 mètres. Qu'il nous soit permis, ici, de remercier les propriétaires riverains pour leur compréhension. Dommage qu'il n'en soit pas de même pour le ruisseau des Dupines.

L'assainissement s'est poursuivi au quartier des Pensions, ce qui permettra dans la partie amont de raccorder la Cave Coopérative. La pollution des fossés de la route de Lézan en sera très sérieusement diminuée. Là aussi, nous devons remercier le Président et le Conseil d'Administration de la Cave, non seulement pour leur compréhension mais pour l'effort consenti.
La construction du court de tennis et du mur d'entraînement est terminée. Très bientôt, ils seront à la disposition des adeptes de ce sport. Nous travaillons actuellement à la réglementation de l'utilisation.
Autre chantier important, n'incombant pas à la commune, l'arrivée du gaz naturel à Saint-Christol-lez-Alés.
Les diverses tranchées ont évidemment gêné quelque peu la circulation, mais l'entreprise Saint-Christolenne chargée des travaux, fait diligence pour tout remettre en ordre.

Le renforcement de l'électrification s'est également poursuivi ; actuellement l'ensemble des quartiers est correctement alimenté. Ajoutés à cela, les travaux exécutés par nos employés : réensemencement et entretien de la pelouse du stade, peinture des menuiseries extérieures de l'école maternelle, petites réparations aux trois écoles, apport de gravier, curage des fossés, mise en place de buses etc... etc... Nous pouvons dire que Saint-Christol-lez-Alés continue à être un grand chantier.

Bientôt, nous espérons pouvoir commencer la construction du Centre Médico-Social et, avec l'aide de tous pour obtenir la subvention, l'école de Montèze. Ce seront alors deux importantes réalisations à mener à bien.

Tout cela pour le service de notre population, afin que nous puissions vivre dans un cadre toujours amélioré.

Mais la vie, c'est aussi les diverses manifestations qui se déroulent dans notre cité. Parmi elles, il faut noter un point fort le 20 JUILLET 1980%
Organiser un Championnat de France Cycliste n'est pas une petite affaire.
Heureusement les bonnes volontés n'ont pas manqué : Élus, personnel municipal, comité des fêtes, Office Municipal des Sports, plus une vingtaine de jeunes gens et jeunes filles se sont beaucoup dépensés. Cela a permis un déroulement parfait de ce championnat. Les coureurs et dirigeants nous ont remerciés, notamment pour la tenue des repas et petits déjeuners (près d'un millier en tout).

Le soir de la remise des Trophées, la Halle des Sports était comble. Ce fut notre remerciement et notre joie.
La rentrée est là, les vacances terminées, chacun a repris ses occupations, souhaitons qu'elles puissent se dérouler normalement. Hélas, notre souhait risque fort d'être démenti car les préoccupations du moment sont nombreuses. La vis se resserre toujours un peu plus, seule la lutte permettra de renverser la vapeur, je vous y convie.

UN GRAND JOUR !

Ce dimanche 20 juillet 1980 a été un jour sportif exceptionnel, aux niveaux international et national.

Premier jour des Jeux Olympiques à Moscou dont le déroulement et les excellents résultats ont prouvé qu'une fois de plus les absents eurent tort ; arrivée à Paris du Tour de France cycliste, épreuve toujours très suivie par les sportifs ; Championnats de France cycliste FSGT, chez nous, à St Christol-lez-Alés.

Depuis deux ans, la section cycliste locale de l'ASSC savait que les Championnats nationaux 41e en toutes catégories et 20e en cadets, lui seraient confiés. Quelle lourde mission ! mais aussi quelle confiance !

Conscient de faire de cet évènement celui de toute la commune, le trio Max POUGET, Fernand PASTOR et Christian BONNEFOI, prit contact avec le Maire et le Bureau Municipal, avec le Comité des Fêtes et l'Office Municipal des Sports, avec les responsables départementaux FSGT.

Un nombre important de réunions, de rencontres, démarches — dont nous épargnerons les détails aux lecteurs — avaient abouti aux grandes décisions suivantes :

- Le côté technique serait celui des techniciens, à savoir les responsables cyclistes locaux, départementaux et nationaux.
- L'accueil, les inscriptions, l'information, les opérations de contrôle et la réception de clôture auraient lieu au Foyer Sportif et Socio-Éducatif.
- L'hébergement serait assuré à la Cité Scolaire d'Alés grâce à l'obligeance de Monsieur l'Intendant.
- Les membres du Comité des Fêtes et de l'Office Municipal des Sports apporteraient leur aide physique et d'encadrement.
- Les repas, enfin, seraient pris en charge par la Mairie.

Cette dernière tâche a nécessité la confection de 625 repas et 211 petits déjeuners. Tout s'est très bien passé grâce au travail d'une quarantaine de personnes (cuisinières, plongeuses, serveuses et serveurs, élus ...) qui ont été sur la brèche pendant 48 heures intenses. Aussi est-ce avec plaisir que nous avons pu lire dans le procés-verbal de la réunion du secrétariat de la Commission Fédérale de Cyclisme du 23 juillet 1980 : **"L'évocation de ces épreuves met l'accent sur la parfaite organisation technique de l'A.S. St Christol-lez-Alés et l'effort considérable de la Municipalité pour offrir des conditions d'hébergement impeccables. La qualité et la quantité des repas furent sans faille. Accueil très sympathique ... "**

Assurément, notre commune a vécu un grand jour qui sera une date importante des annales sportives locales.

Mais rien n'aurait pu se faire sans le travail, la ténacité, la collaboration des responsables cyclistes, des élus et du personnel municipal, mais aussi de tous ceux qui ont aidé d'une manière ou d'une autre : jeunes serveurs et serveuses, membres du Comité des Fêtes et de l'Office Municipal des Sports.

Montesquieu avait bien raison, qui écrivait "La vraie union est une union d'harmonie qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles nous paraissent, concourrent au bien général de la société, comme des dissonances, dans la musique, concourent à l'accord total".

Gérard MILLET - champion de France 1980 toutes catégories vient de recevoir son trophée des mains de F. BALEZ-Maire. Photo "La Marseillaise"

RÉSULTATS TECHNIQUES

TOUTES CATÉGORIES :
Engagés : 119 — Partants : 109
Classés : 71 — Comités : 21

CLASSEMENT OFFICIEL :
1er MILLET Gérard Rous-Sillon).
2e POGGINI Jean-Paul (Côte d'Azur)
3e REGNY André (Loire)
4e STORENI Jérôme (Côte d'Azur)
5e COLIN Pascal (Côte d'Azur)

CLASSEMENT INTER-COMITÉ :
1er Côte d'Azur A
2e Pyrénées
3e Aube
4e Côte d'Azur C

CATÉGORIES CADETS :
Engagés : 105 — Partants : 104
Classés 96 — Comités : 18

CLASSEMENT OFFICIEL :
1er PINCHERA Dominique (Paris Hauts de Seine -Yvelines)
2e SADOT Thierry (Val de Marne)
3e DURA Philippe (Côte d'Azur).
4e DELLA CRODE Charly (Côte d'Azur)
5e DESCHERAT Jean-Louis (Brie)

CLASSEMENT INTER-COMITÉS.
1er Côte d'Azur A
2e Paris - Hauts de Seine - Yvelines.
3e Seine Saint Denis B
4e Pyrénées
5e Aube A

LES COURSES

Jean DEDIEU
Adjoint aux Sports

C'est un circuit de 60km que les cadets ont eu à couvrir. Ils l'ont fait en 1h30, soit une moyenne de 39km, ce qui est remarquable sur les routes tortueuses des Cévennes. Toutefois la valeur de ces jeunes cyclistes a été prouvée par une arrivée massive de 51 coureurs.

Cent quarante kilomètres et quatre cols étaient au programme de la course des toutes catégories. Les trois premiers échappés furent bientôt rejoints, et c'est un groupe de cinq qui faussa compagnie au peloton. Au col du Mercou, Gérard MILLET parvint à faire le trou pour une échappée victorieuse de près de 100km. Sur ennuis mécaniques, certains favoris durent abandonner. Et c'est avec 1'08" d'avance sur ses compagnons que le représentant du Comité du Roussillon franchissait en vainqueur la ligne d'arrivée et enfilait ainsi le maillot tricolore.

également au Programme

Il convient de ne pas oublier quatre autres activités organisées dans le cadre de ces Championnats de France.

- Une démonstration de boxe française et de canne et bâton, présentée par le club local et son homologue d'Alés, le vendredi 18 juillet.
- Des concours de pétanque proposés par le Comité des Fêtes et la Jeune Boule.
- Une journée "Cave ouverte" à la Cave Coopérative, que de nombreux officiels, coureurs et dirigeants ont visitée et appréciée.
- Une exposition de photos et d'articles de presse concernant nos quatre anciens champions : José, Antoine et Albert MARTINEZ, et Paul de Rossi.

PERSONNALITÉS

Pascal MESNIL, membre du Comité directeur, représentant la Direction Nationale de la FSGT.

Serge DROUIN, secrétaire de la Commission Fédérale et Directeur de course du Championnat toutes catégories.

Nicole MILICE, secrétaire adjointe de la Commission Fédérale et Directeur de course du Championnat cadets.

Mme BOULARD (Marne), M. MARTIN (Aube), M. CANONGE (Gard), commissaires de courses.

Fernand BALEZ, Maire de St Christol-lez-Alés, Mmes BRES et MONNIER, MMrs EMERIQUE, SIRVEN et DEDIEU adjoints.

Les membres du Comité des Fêtes et de l'Office Municipal des Sports.

Les membres de la section cycliste de l'ASSC.

Le Président du Comité départemental de la FSGT

Le Président de la Commission cycliste FSGT du Gard.

José MARTINEZ, Antoine MARTINEZ, Paul de ROSSI, anciens champions nationaux.

La Police de la Route, la Police Urbaine, la Gendarmerie Nationale.

MMrs les Docteurs BORGHERO et MASSOT et la Croix-Rouge d'Alés.

PERSONNALITÉS EXCUSÉES

Gilbert MILLET, Député du Gard.

Daniel VERDELHAN, Conseiller général, adjoint aux Sports et Présidents de l'OMS d'Alès.

REMISE DES PRIX : une vue partielle de la Halle des Sports pendant l'allocution de Monsieur Max POUGET, Président de la section cycliste de St Christol. *Photo : La Marseillaise.*

PALMARÉS DES RÉCOMPENSES

Coupe de la ville de St Christol-lez-Alés remise par M. Fernand BALEZ, Maire, Conseiller général, à Gérard MILLET (Comité du Roussillon) champion de France FSGT 1980, toutes catégories.

1ere coupe du quotidien La Marseillaise, remise par Eugène MOURENAS, Président de la Commission Cycliste du Gard à Jean-Paul POGGINI (comité de la Côte d'Azur), vice-champion toutes catégories.

2eme coupe du quotidien La Marseillaise, remise par René MOURIER, Président du Comité Départemental FSGT à André REGNY (Comité de la Loire), classé 3e, toutes catégories.

Coupe du Crédit Agricole, remise par Max POUGET, Président de la Section cycliste de l'ASSC à Dominique PINCHERA (Comité de Paris - Hauts de Seine - Yvelines) Champion de France FSGT 1980, catégories cadets.

Coupe des Établissements COURTOIS (Alés) remise par Fernand PASTOR, trésorier de la section cycliste de l'ASSC à Thierry SADOT, (Comité du Val de Marne) vice-champion, catégorie cadets.

Coupe de la bijouterie ROURE (Alés) remise par Christian BONNEFOI, secrétaire de la section cycliste de l'ASSC à DURA Philippe (Comité de la Côte d'Azur) classé 3e, catégorie cadets.

Coupe du Comité des Fêtes de Saint Christol-lez-Alés remise par Henri FRANCE, Président du Comité des Fêtes à Pierre AURAN, 1er Gardois en toutes catégories.

Challenge RAPHAEL-BALLESTER Offert par l'OMS de St Christol-lez-Alés, remise par Jean DEDIEU, Adjoint aux Sports, Président de l'OMS à Bruno COFFY, 1er Gardois en catégories cadets.

Coupe SOGAMAT, remise par Daniel MAURIN, représentant la SOGAMAT au 1er Comité en toutes catégories : la Côte d'Azur.

Coupe BONIFAS, remise par M. BONIFAS, membre fondateur de la FSGT dans le Gard au 1er Comité en catégorie cadets : la Côte d'Azur.

SUBVENTIONS MUNICIPALES

Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire comprennent aussi les subventions municipales accordées chaque année aux associations St Christolennes.

Sans revenir sur le mode d'attribution de ces subventions — proposition du Conseil Municipal, réunion avec les représentants des diverses associations et discussion du Conseil Municipal qui, généralement entérine les suggestions émises au cours de la réunion avec les intéressés — le Conseil Municipal entend renouveler chaque année par cette aide financière, l'intérêt particulier qu'il apporte au fonctionnement des sociétés St Christolennes et à leurs activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Ces attributions, dont l'augmentation globale est indexée sur l'augmentation du coût de la vie, s'ajoutent naturellement aux dépenses importantes que le Conseil municipal prend en charge pour assurer le fonctionnement des installations mises à la disposition des associations.

SUBVENTIONS 1980

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
OMS	6 750
ASSC-FOOT	5 500
ASSC-CYCLISME	1 850
ASSC BOXE FRANÇAISE	1 900
ASCL	3 000
SOCIÉTÉ CHASSE	2 400
JEUNE BOULE	1 500
COMITÉ DÉFENSE DU BASSIN MINIER	400
ASSOCIATION VIEUX TRAVAILLEURS	850
A.P.E.	4 500
CLUB AMITIÉ D'AUTOMNE	1 430
ACVG	700
FNACA	920
COMITÉ DES FÊTES	1 100
SYNDICAT DÉFENSE RIVES DU GARDON	4 200
	37 000

Pour mémoire - total des subventions 1979 : 33 050

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Au cours de la séance ordinaire du 4 Juillet 1980, le Conseil Municipal approuvait à l'unanimité le compte administratif du Maire pour l'exercice 1979. Présenté par M. Claude EMERIQUE le compte administratif, qui est le bilan de l'exercice écoulé laisse apparaître un excédent de: 578 359,38 F.
C'est cet excédent auquel s'ajoutent quelques recettes intervenues en cours d'année qui permet d'établir le budget supplémentaire de l'année en cours.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1980

Excédent dégagé du compte administratif	578 359,38	Dépenses de fonctionnement	299 358,16
Recettes supplémentaires de fonctionnement	14 498,78	Dépenses d'investissement	1 046 688,36
Recettes supplémentaires d'investissements (emprunts)	753 188,36		
	1 346 046,52		1 346 046,52

Il faut rappeler que par ailleurs les dépenses d'investissement du budget supplémentaire sont accrues des "reports" c'est à dire les opérations d'investissement dont la réalisation s'échelonne sur plusieurs années et qui n'ont pas été soldées à l'exercice précédent les travaux d'assainissement par exemple. Pour 1980, le montant des crédits reportés esr de:

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU B.S. 1980

	B.P. (pour mémoire)	B.S.
Chap. 60	578 200	41 500
Chap. 61	1 919 577	30 000
Chap. 62	8 000	—
Chap. 63	454 000	62 000
Chap. 64	512 024,86	21 636, 45
Chap. 65	50 000	56 000
Chap. 66	304 800, 21	88 221, 71
Chap. 67	859 084, 80	—

Rappelons enfin que le Budget supplémentaire de la Commune ne revêt en aucune façon l'importance du Budget Primitif, qui est le reflet des objectifs du Conseil Municipal. Il est destiné d'une part, à compenser certains crédits du Budget Primitif qui en cours d'exercice s'avéraient insuffisants, d'autre part, à satisfaire les demandes des commissions municipales qui n'ont pu être acceptées au Budget Primitif.

Il est regrettable de constater que depuis plusieurs années compte tenu de la politique inflationniste délibéremment appliquée par le Pouvoir, le Budget Supplémentaire est essentiellement consacré à rajuster les dépenses de fonctionnement -denrées alimentaires, électricité, carburant, chauffage, etc...- afin de compenser les hausses galopantes des prix.

A PROPOS DE LA LOI DU 10 JANVIER 1980 SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FISCALITÉ LOCALE DIRECTE

La presse s'est faite l'écho des réunions des Conseils Municipaux, contraints de se prononcer avant le premier juillet 1980, sur diverses dispositions prétendant donner à chaque assemblée communale plus d'autonomie.

Le Conseil Municipal de Saint-Christol-lez-Alés, s'est réuni le 27 juin pour en délibérer après audition d'un rapport de sa Commission des Finances, présenté par Claude EMERIQUE, Adjoint aux finances. On trouvera ci-dessous des extraits de ce rapport approuvé unanimement par le Conseil Municipal.

"La politique giscardienne

→

"A propos de la loi du 10 Janvier 1980" (suite)

met en cause chaque fois davantage les moyens, déjà insuffisants, des collectivités locales. Depuis des années, toutes les mesures prises par la majorité UDF - RPR ont un dénominateur commun : *faire des communes et des départements, de simples relais de l'administration d'État chargés de collecter toujours plus d'impôts sur les familles, par la Taxe d'Habitation, tandis que la Taxe Professionnelle s'en trouve allégée.*

C'est ce qu'on peut appeler la "stratégie de la toile d'araignée".

Les dispositions contenues dans la loi du 10 janvier 1980, portant réforme de la fiscalité locale directe, marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales.

Cette loi a des aspects extrêmement graves, pour l'immédiat comme pour l'avenir. Et pour aboutir à la mise en œuvre de sa politique, le Pouvoir a recours, selon les circonstances et tout à la fois à :

- des mécanismes techniques très complexes.
- la pression technocratique des administrations chargées de l'application.
- un enveloppement idéologique et politique mystificateur (souci de justice, maîtrise donnée aux collectivités locales, etc...)

Cette loi apporte une certitude elle ne procure pas de ressources nouvelles.

Ses objectifs :

1/ Permettre un arbitrage à la croissance des dépenses et la progression de la fiscalité (autrement dit limiter la croissance des budgets locaux : cf déclaration de M. BARRE à Annecy).

2/ Limiter la progression de la Taxe Professionnelle. On se souvient à ce propos des violentes campagnes menées par le C.N.P.F. contre cette même taxe.

En revanche, les 19 millions d'assujetis à la Taxe d'Habitation et la situation de crise financière des collectivités locales, ne semblent guère intéresser les parlementaires dans leur majorité, puisque à notre connaissance, seuls les élus communistes ont protesté et continuent de le faire et appellent à la lutte contre cette loi. C'est pourquoi, les élus communistes pour leur part, et nous le souhaitons, tous les élus se réclamant du contrat communal, combattront avec la plus grande vigueur cette loi dont nous allons voir les aspects néfastes."

LA LOI DU 10 JANVIER 1980

"Elle a des incidences sur le budget 1980 et s'appliquera totalement pour les budgets 1981.

Donc les Conseils Municipaux et Conseils Généraux peuvent faire des choix qui auront des répercussions importantes sur les budgets 81. Si nous ne prenons aucune délibération, la loi s'appliquera quand même avec les conséquences que nous indiquerons ci-après le plus succinctement possible.

En 1980, le système de répartition des impositions locales est maintenu, les Conseillers Municipaux votent le produit qui est réparti entre les quatres taxes par les **Services Fiscaux.**

En revanche, la Taxe Professionnelle n'évoluera pas, puisque les bases retenues sont celles de 1978 (1). Les conséquences sont pour la collectivité des pertes de recettes qui naturellement sont répercutées sur les autres contribuables et des dégrèvements pour les entreprises en difficulté.

On constate en tout cas que de telles dispositions n'ont jamais été envisagées pour les ménages touchés par le chômage.

D'autres décisions pour 1980 sont à prendre concernant les dégrèvements d'office pour les contribuables âgés de condition modeste à condition que leur valeur locative soit inférieure à la moyenne communale. Mais ne croyez pas qu'il s'agisse d'un cadeau de l'État qui en profite pour augmenter son taux de prélèvement sur les impôts directs locaux (7,6% en 1980).

Pour 1981, le Conseil Municipal a fixé, comme la loi le demande, la cotisation minimale de la Taxe Professionnelle (égale à la Valeur Locative Moyenne) ; il a maintenu les abattements facultatifs à la base et les abattements pour charges de famille tels qu'ils avaient été décidés et n'a pas retenu l'abattement pour les personnes non imposables sur le revenu en raison de son caractère machiavélique (non connaissance de la liste des bénéficiaires éventuels, d'autant plus que tout le monde connaît l'énorme injustice qui préside à l'impôt sur le revenu et parce que les dégrèvements assurés dans les conditions rappelées plus haut, ne seraient plus payés par l'État).

Au total, le Conseil Municipal a été unanime pour dénoncer cette loi, pour en demander la non-application et l'abrogation.

Loi inique qui favorise les grandes sociétés au détriment des travailleurs, loi inacceptable d'autant plus que les élus ont du se prononcer avant le 1er juillet 1980, dans **le brouillard, engageant aussi l'équilibre des budgets 1981.**

La solution de la crise financière des communes réside dans une autre répartition des ressources entre l'État et les Communes, pour une autre fiscalité locale qui prenne en compte cette revendication fondamentale que, pour notre part, avec mon groupe, nous défendons avec force.

- La suppression de la Taxe d'Habitation, remplacée par un impôt local qui prenne en compte les revenus des familles.
- L'adaptation de la Taxe Professionnelle qui prenne en compte les profits réels des entreprises.

Vous êtes tous concernés. A vous de prendre ces revendications de bon sens et d'équité à bras le corps, avec vos élus.

(1)Les contribuables assujettis à la Taxe d'Habitation, ont pu remarquer sur leurs feuilles jaunes que leurs valeurs locatives avaient été "actualisées". Deux poids, deux mesures ...

Claude EMERIQUE
Adjoint aux Finances

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Le samedi 7 juin, dans la salle J. FLOURET, la maquette du projet de construction du Centre Médico-Social, retenu par le jury du concours d'architectes, a été présentée à la population St Christolenne, aux responsables des associations et aux personnalités locales (médecins, infirmières, assistantes sociales) directement concernées par la future utilisation de ce centre.

Monsieur le Maire, après un rappel des diverses étapes de l'élaboration de ce projet, souligna le souci constant et méticuleux de la municipalité de préserver l'harmonie d'ensemble du Temple et des deux bâtiments du centre qui l'encadreront.

Il rappela que, avant la décision définitive ce projet a été présenté au Conseil Presbytéral qui a exprimé une impression très favorable.

La maquette fignolée dans les moindres détails, permit à tous de se rendre parfaitement compte de l'utilisation des futures installations.

Deux tranches de travaux sont prévues :

▸ La première partie, à la droite du Temple, abritera la consultation des nourrissons, des mineurs, le don du sang et un appartement de fonction au premier étage.

▸ La deuxième partie, à la gauche du Temple, comprendra une salle polyvalente (qui pourra être utilisée pour des cours de couture, d'enseignement ménager ou autres services nécessaires) et, là aussi, au premier étage un appartement de fonction.

La demande de permis de construire a été envoyée à l'Équipement. Le retour de ce document indispensable donnera le feu vert.

Lucette BRES
Adjointe à l'Aide Sociale

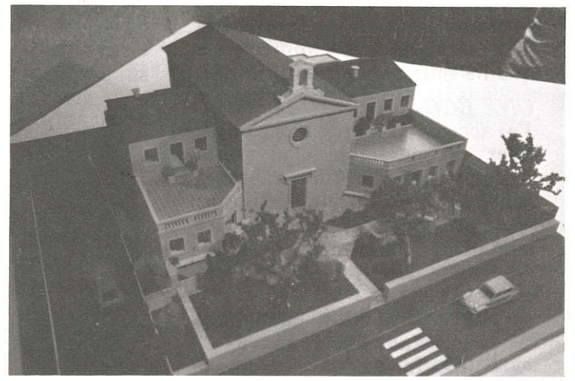

Maquette du futur centre Médico-Social

CENTRE AÉRÉ

Le centre aéré municipal est ouvert à tous les enfants de la commune âgés de 6 à 14 ans.

Il fonctionne en période scolaire tous les mercredis de 13h30 à 17h30.

Depuis l'année scolaire 79-80, le centre aéré fonctionne également pendant les vacances de l'année scolaire (Toussaint, Noël, Février, Pâques). La forte participation des enfants pendant les vacances scolaires est fort encourageante et a amené le Conseil Municipal à reconduire cette expérience.

Les enfants sont accueillis au Foyer Sportif et Socio-Éducatif, la responsabilité de l'équipe d'animation ne se trouve engagée qu'à partir du moment où les enfants sont sur le lieu du rassemblement et uniquement pendant les horaires du centre aéré.

Nous rappelons aux familles que le centre aéré est gratuit, les frais de fonctionnement étant pris en charge par la commune.

RESTAURANTS SCOLAIRES

ils fonctionnent tous les jours scolaires dans les restaurants de Marignac et Joliot Curie pour les enfants inscrits dans ces groupes, ainsi que pour ceux inscrits à l'école maternelle Joliot Curie.

Depuis deux ans, afin d'aider les familles défavorisées, le Conseil Municipal a pris la décision d'abandonner le système de prix unique au profit du prix du repas calculé selon le quotient familial.

Calcaul du quotient familial : Ce calcul s'effectue de la manière suivante :

Famille à un salaire : Le quotient se calcule sur la base du revenu mensuel sans les prestations familiales, auquel on déduit 10% et 20%, comme pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Le quotient est obtenu en divisant la somme obtenue par le nombre de parts (Un enfant comptant pour une 1/2 part).

Famille à deux salaires : Le calcul se fait selon les mêmes régles, cependant pour tenir compte des dépenses supplémentaires qu'entraîne le fait que le père et la mère travaillent (garderie, crêche, cantine, etc...) le deuxième salaire du foyer est pris en compte pour moitié dans les revenus. Une justification des ressources est nécessaire pour le calcul du quotient.

Il est rappelé que les familles désirant inscrire leurs enfants au restaurant scolaire et ne souhaitant pas fournir leurs ressources peuvent retirer les tickets au tarif le plus élevé.

Les tickets doivent être achetés au secrétariat de la Mairie. Afin de faciliter les demandes des familles, un point de vente fonctionne à Montèze pour le restaurant scolaire de Marignac.

Violette MONNIER
Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

L'ECOLE DE MUSIQUE

Après une première année scolaire, le Directeur et les douze professeurs ont présenté une réalité.
Les quelques deux cents élèves - enfants et adultes - inscrits, ont fait un travail très intéressant. Au cours de la soirée de remise des prix, le public a pu apprécier la qualité musicale des auditions.

UNE ECOLE DE QUALITE

J'ai accepté la lourde tâche de diriger cet ensemble. J'ai voulu structurer l'école sur des bases solides : "Pour former une bonne école qui soit reconnue et admise comme un instrument pédagogique valable, il faut trois choses essentielles :

- ▶ une formation en solfège sérieuse adaptée et active
- ▶ une formation instrumentale spécialisée enseignée par des professeurs qualifiés
- ▶ une motivation générale et un esprit d'animation et d'ouverture".

A/ LE SOLFEGE

Qui dans sa jeunesse n'a pas fait du solfège ? Cette matière qui est la base de tout enseignement musical est réputée pour être difficile (elle l'est), mais surtout rébarbative, cela est vrai suivant la façon dont elle est enseignée. Je pense que la musique est une chose vivante. Le solfège doit refléter cet état, si bien que tous mes cours adultes ou enfants demandent une participation active de l'élève. Rapidement, il peut acquérir des notions de base qui en trois mois lui donnent accès à l'approche d'un instrument. A St Christol, la fréquentation des cours de solfège a été de 99 % durant toute l'année et j'en suis très fier, ce qui n'empêche pas de remettre en question et d'apporter des modifications à ma méthode de travail.
Au bout de trois mois, peut-on prendre un instrument ?
Oui, car l'élève concrétise les premières notions de solfège sur son instrument et cela le pousse à savoir davantage, à découvrir encore.

B/ L'INSTRUMENT

Je ne souhaitais pas collaborer avec des "hommes orchestres" "capables" d'apprendre sur tous les instruments. J'ai voulu une école dotée de professeurs spécialisés conscients de leur responsabilité envers les enfants. Pourquoi ? Parmi les élèves inscrits quelques uns pourront pousser leurs études musicales parce qu'ils ont des dispositions que nous avons décelées. Lorsque nous présenterons ces élèves au Conservatoire pour des études supérieures, si leur apprentissage a été mal fait, nous serons fautifs, nous aurons trompé l'enfant et bafoué la confiance des parents. Donc, j'ai tenu dès le départ à cette image de qualité. Notre école est la troisième du Gard en importance après Alès et Bagnols. Je tiens à ce classement et ferai tout pour qu'elle soit d'un niveau très élevé.

C/LES ENFANTS, LES ADULTES ET LES JEUNES.

Les plus lésés sont les adolescents qui ont passé l'âge d'une formation technique complète ; aussi j'ai pensé à eux en créant cette classe de guitare d'accompagnement. Une quinzaine de jeunes pratiquent cet instrument ; c'est une section sans solfège qui permet d'acquérir des éléments techniques de guitare pour accompagner des chansons comme celles de BREL, BRASSENS, et FERRAT ; de faire du Folk, du Piking, de la Bossanova ou Musique Sud-Américaine. Il ne faut pas s'y tromper, la classe de cette année a donné des résultats très positifs car il faut travailler sa guitare pour accompagner des chansons au bout de six mois et nos jeunes élèves ont déjà réussi ce petit exploit.

D/ LE FONCTIONNEMENT DES COURS.

Les élèves reçoivent par semaine une heure de solfège et une heure de cours d'instrument. La durée des études de solfège et d'instrument est portée à six ans si tout se passe bien et pour ceux qui ont des difficultés, nous ne les faisons pas redoubler mais nous les aiguillons vers une classe de niveau intermédiaire qui leur permettra de combler les lacunes.

E/ LE PROGRAMME DES COURS.

C'est celui des Conservatoires et Écoles de Musique de France. →

Remise des prix et audition d'élèves. Photo Rédarès

Aussi un élève quittant St Christol pour des raisons familiales ou autres, peut être admis dans n'importe quelle école de musique avec le dossier scolaire qui le suit. De même, nous pouvons recevoir un élève ayant fait des études dans une autre ville.

F/ POURQUOI FAIRE DES CONCOURS ?

La musique est communication, échange. Le fait de faire jouer un élève en concours lui apprend la maîtrise du trac, le met dans des conditions différentes de son environnement habituel. C'est un exercice de maîtrise qui nous permet de juger de ses capacités et lui donnera la possibilité de se juger lui-même.

G/ AUDITION D'ÉLÈVES ET MUSIQUE COLLECTIVE.

Nous avons fait jouer un petit nombre d'élèves à la remise des prix. Je souhaite faire une autre audition dès le début de l'année scolaire. Cela motive les enfants ; les parents se rendent compte du travail. Nous avons fait quelques petits ensembles très simples pour l'audition de juillet mais je vais œuvrer avec les professeurs pour que ce partage collectif soit renforcé, car les élèves apprennent des choses insoupçonnées quand ils pratiquent ensemble de la musique.

H/ LA CHORALE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE.

Elle est ouverte à tous : aux enfants de l'École de Musique et aux autres. Elle compte déjà beaucoup d'inscrits. Je pense que c'est une activité collective qui apporte beaucoup à l'enfant. Les premières séances débuteront en octobre.

Les concerts organisés par l'École de Musique :

Nous en avons eu déjà deux : le Quator Atheneum et la chorale "A Cœur Joie" d'Alés, tous deux différents. Je pense que cette année, nous pourrons en présenter d'autres. Ils sont un exemple vivant de la musique en pratique pour les élèves. Les parents nous ont suivis dans ces animations ; ils sont venus nombreux et je les en remercie.

I/ L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE.

C'est bien sûr l'équipe des professeurs qui travaille dans un excellent esprit, mais c'est aussi le Conseil d'Administration qui m'aide dans ma tâche, me soutient et me permet de voir les choses différemment. Monsieur MAURIN, le Président, Madame DESMAZES et Monsieur PUECHLONG, trésoriers, Monsieur VEZILIER, secrétaire et les élus : Monsieur le Maire, Messieurs EMERIQUE, DEDIEU et CHAPON tous sont avec moi pour constater, analyser et essayer de résoudre les problèmes.

1/ Le financement.

Le financement de l'École de Musique est assuré de la façon suivante :

- ▶ la Mairie qui finance mon emploi de Directeur et Professeur, l'équipement du matériel : pianos, etc... et les locaux entretien, chauffage, etc...
- ▶ les cotisations payées par les parents qui servent aux rémunérations des professeurs d'instrument.
- ▶ les subventions diverses (elles ne sont pas très importantes pour l'instant)

J/ QUE PENSER DE L'AIDE DE L'ETAT POUR LA MUSIQUE

Cela se résume en quelques lignes : "Le Budget que consacre l'Etat à la musique est en diminution, par rapport au Budget qui y était consacré sous Napoléon III".
La réforme pour la musique ne touche que les grands pôles et conservatoires de régions. Les Ecoles Municipales de musique restent à la charge des Collectivités Locales. On veut faire croire en jetant de la poudre aux yeux que la musique entrera à l'Ecole Primaire en donnant une formation spécialisée aux jeunes enseignants dans les écoles normales. Ceci est un "canular" énorme, car la musique est une technique très spécialisée qui doit être enseignée par des techniciens. Que les enseignants fassent de l'éveil musical et soient formés dans ce sens, je suis d'accord, mais pour arriver à donner un enseignement spécialisé comme nous le dispensons en Ecole de Musique, c'est du domaine du rêve.

Michel SCHWINGROUBER
Directeur de l'Ecole Municipale de Musique

L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET LA PRESSE LOCALE

CONCERT DU QUATUOR ATHENEUM ET DE ROLAND LHERONDEAU DU MARDI 13 MAI 80

"Le Centre Socio-Culturel de Saint-Christol-lez-Alés a décidément beaucoup de chance de pouvoir accueillir le quatuor ATHENEUM de Bucarest auquel s'est joint le clarinettiste Roland LHERONDEAU, et ce, pour le premier concert organisé par la jeune école municipale de musique, nouvellement créée dans cette commune. Un programme exceptionnel consacré à trois des grands "B" de l'Histoire de la Musique : BEETHOVEN, BARTOK et BRAHMS..."

"... Le quatuor ATHENEUM donna de cette oeuvre (il s'agit de Bela BARTOK, NDLR) une interprétation exceptionnelle que le nombreux public salua avec chaleur..."

"... Cinq interprètes de grande classe qui ont su combler un public exalté par la perfection technique d'une éblouissante interprétation."

(extraits de l'article de Th. M, paru dans Midi-Libre du 17/05/80)

"Mardi soir, les amateurs mélomanes avaient répondu nombreux à l'initiative de l'école municipale de musique qui organisait son premier concert.
En effet plus de deux cents personnes ont quitté le foyer socio-culturel ravies d'avoir bravé la pluie à en juger par les bravos et les nombreux rappels qui ont scandé la fin du concert.
Il faut dire que l'école de musique n'avait pas lésiné sur le choix : le quatuor ATHENEUM qui est un des meilleurs quatuors du monde et Roland LHERONDEAU qui s'était joint à eux pour la deuxième partie, a donné encore une fois une très large démonstration de son talent.
D'allure sobre, simples mais décidés, les quatre jeunes roumains ont donné une éblouissante idée de ce que peut être le "partage de la musique" pour notre plus grand plaisir..."

"... Le gymnase du foyer habilement transformé pour un soir en salle de concert a rempli ses fonctions car le son passait très bien..."

"... En tout cas, un coup d'essai, un coup de maître."

(extraits de l'article paru dans la Marseillaise du 18/5/80)

CONCERT DE LA CHORALE A COEUR JOIE D'ALES DU MARDI 10 JUIN 1980

"A Saint-Christol-lez-Alès, la chorale "A Coeur Joie" chante son enthousiasme et sa jeunesse".

"L'enthousiasme musical de St Christol-lez-Alès grandit toujours avec assurance puisque, après le récital du quatuor ATHENEUM, la chorale "Allegro - A Coeur Joie" a suscité un grand enjouement de la part de l'immense public venu entendre le groupe alésien".

"Le débordant dynamisme des choristes, sous la conduite de Michel SCHWINGROUBER, exprime cette fête ainsi que cette jeunesse exultante qui draine dans son sillage un large public désireux de participer aux merveilles de la musique..."

"... En somme, une soirée agréable où chacun a pu se réjouir d'être ensemble, porté par un même élan joyeux de musique".

(extraits de l'article de Th. M paru dans MIDI-LIBRE du 12/6/80)

"C'est à une soirée familiale et charmante que nous avait conviés, mardi soir, la chorale "Allegro à Coeur Joie". Et si cette sympathique association a jamais mérité l'appellation "A Coeur Joie", ce fut incontestablement par cette belle soirée dans la magnifique salle, vaste et confortable, du foyer culturel de St Christol-lez-Alès. Un auditoire de plus de cinq cents personnes, chaleureux, fut aisément conquis par le fougueux et dynamique Michel SCHWINGROUBER qui sait communiquer sa passion à ses choristes, et aux spectateurs qui eux aussi chantèrent à coeur joie après l'audition prévue et réclamaient sans cesse de nouveaux chants pour y participer volontiers..."

(extraits de l'article de H. JIDAY, paru dans le Petit Cévenol, N° 1687 du 13/6/80)

Chorale "A Coeur Joie"
Photo Rédarès

UNE NOUVELLE REALISATION !

Quand les Saint-Christolens liront ce bulletin municipal, un nouvel équipement sportif sera pratiquement terminé, et à leur disposition. Il s'agit d'un court de tennis en plein air, situé sur l'ancien terrain des Fêtes, à proximité immédiate du Centre Sportif et Socio-Educatif.

Ainsi, et une fois de plus, le Conseil Municipal a transformé en réalité un des points du Contrat Communal passé avec la population en mars 1977, dont nous rappelons les extraits concernés :

III - POUR ASSURER LE DEVELOPPEMENT ET LA FORMATION DU CITOYEN

1) Equipement Sportif et Socio-Educatif - poursuite de l'aménagement des installations sportives avec "...la création de courts de tennis extérieurs..."

LE TENNIS ET LES SAINT-CHRISTOLENS

Beaucoup de nos concitoyens pratiquent le tennis depuis plusieurs années, soit dans d'autres communes, soit sur des installations privées.
Depuis la création du Centre Sportif et Socio-Educatif, la halle Jean-Guimier permit à de nombreuses personnes, malgré sa polyvalence, de découvrir ce sport. Tout de suite l'engouement fut grand et les heures réservées furent très utilisées.

Plusieurs tournois amicaux furent d'abord organisés par l'APACSSE, ainsi que des heures d'initiation pour les enfants animées bénévolement par Madame MILLOT, Mrs BARTHES, BOUCHICOT, CHAPON et DUBOIS.

Il y a un an, devant la demande sans cesse croissante, un club fut créé au sein de l'Association Sports, Culture et Loisirs (ASCL), dont les responsables sont Mr DUBOIS (président), Madame MILLOT (vice-présidente), Mr BRICE (secrétaire) et Mr FORTE (trésorier).

Le samedi 7 juin 1980, une délégation du club était reçue par le Maire et la commission municipale des Sports. Le même soir,le Conseil Municipal se réunissait en séance ordinaire et en voici le compte-rendu pour la presse, concernant ce point :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 80

"... Le Conseil Municipal était appelé également à se prononcer sur une demande du club de tennis visant à remettre en question le projet de construction d'un court de tennis, considérant que les crédits réservés à cette opération devraient permettre la construction de deux courts.
Le Maire rappelle que le projet est venu plusieurs fois en discussion devant le Conseil Municipal qui l'a accepté à l'unanimité après avis des services départementaux de Jeunesse et Sports, et qu'il a reçu l'approbation technique des services préfectoraux. Il comprendra un court de tennis et un mur d'entraînement deux faces. La réalisation, sur l'emplacement du parking actuel du Foyer, permettra l'utilisation des installations sanitaires du Centre.

Par ailleurs, les conseillers municipaux, après s'être rendus sur place, ont pu se rendre compte que la construction de deux courts entraînerait la destruction de plus du tiers du jardin du foyer dans lequel un investissement important a été réalisé.

La majorité des conseillers semble considérer que le projet doit être exécuté tel qu'il a été précédemment approuvé, en demeurant conscients que les installations sportives pourront toujours être améliorées. Les nombreuses réalisations démontrent nettement l'attention particulière déjà apportée par les élus municipaux dans ce domaine."

PREFECTURE DU GARD
PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIF
(séance du 26 juin 1980)
SAINT CHRISTOL-LEZ-ALES
CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS AVEC MUR D'ENTRAINEMENT

Montant du projet		207 255 F
Arrêté d'approbation technique		5 Mai 1980
Dépense subventionnable		207 255 F
Financement	1/ emprunt Cse Epargne	198 000 F
	2/ fonds libres	9 255 F
Durée de l'emprunt : 15 ans		
Taux : 10,25 %		
Annuité d'emprunt correspondant à la dépense subventionnable	1/	26 433 F
	2/	617 F
		27 050 F
Subvention départementale (65%) en 15 annuités		17 582 F

QUELQUES INFORMATIONS TECHNIQUES

- Travaux effectués par le constructeur-artisan St Christolen : Georges BONNET
- Court de tennis de 17,5 m x 35 m
- Mur d'entraînement de 10 m x 2,50 m ; et aires de jeu de 10m x 12m de chaque côté du mur
- Revêtement anti-dérapant, absorbant, sans entretien "NOSKID-TENNIS", garanti 5 ans
- Hauteur de la clôture : 3 m.

JEAN DEDIEU
Adjoint aux Sports

RENTREE SCOLAIRE

Nos écoliers reprennent donc le chemin de leur école le lundi 29 Septembre.

Au cours de l'été, les employés municipaux ont effectué les réparations et entretiens nécessaires dans les bâtiments scolaires.
Aucun changement dans le personnel enseignant ni dans le personnel de service.

EFFECTIFS

L'observation faite l'an dernier concernant la stagnation des effectifs est confirmée.
Cependant le problème posé à l'école de Montèze par la surcharge d'une classe peut être résolu à la rentrée, puisque l'Administration a accepté la création d'une classe supplémentaire, (après accord du Conseil Municipal) sous réserve que les effectifs exigés (grille Guichard) soient atteints le jour de la rentrée.
La Municipalité, pour sa part, est prête à assurer l'équipement de cette classe.

GROUPE SCOLAIRE DE MONTEZE

La mise en chantier du nouveau groupe scolaire est subordonnée à l'obtention de la subvention, puisque St Christol est inscrit sur un programme d'Etat.
En tout état de cause, cette notification ne doit pas intervenir avant la fin de l'année et il faudra que la pression des élus et de tous ceux qui sont concernés par la défense de l'Ecole Publique se renforce. Car on sait que l'austérité gouvernementale est appliquée avec une particulière vigueur dans ce domaine.
En attendant, l'étude de différents projets se poursuit.

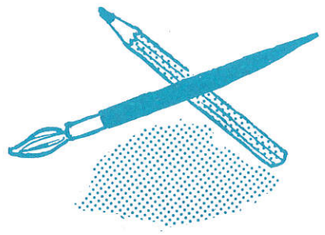

Des délégations du Conseil Municipal et d'enseignants ont visité des écoles construites selon des procédés industrialisés et se sont rendus notamment à MIRAMAS, VENTABREN ST MARTIN DE CRAU (Bouches du Rhône) et à LAPALUD (Vaucluse). Cependant le choix entre ces procédés et la construction traditionnelle n'a pas encore été arrêté. Il le sera vraisemblablement au cours du mois d'octobre, après discussion avec la DDE, désignée comme conducteur d'opérations.

FOURNITURES SCOLAIRES

La Commune assure la gratuité des fournitures scolaires. La dotation, arrêtée par le Conseil Municipal lors du vote du budget, comprend d'une part des fournitures commandées directement par la Mairie qui bénéficie d'importants rabais, d'autre part une allocation forfaitaire par élève, mise à la disposition des maîtres.

ENTREE EN 6e ET BOURSE 1er CYCLE

Les enfants domiciliés à St Christol-lez-Alès entrant en classe de 6e sont récompensés par le Conseil Municipal. Sont attribués
- un bon de fournitures scolaires d'une valeur de 30 F à prendre au magasin FORESTIER
- une bourse de 50 F à inscrire sur un livret de Caisse d'Epargne (30 F versés par le Conseil Municipal, 20 F par la Caisse d'Epargne)
- un beau livre ; le choix arrêté s'est porté cette année sur l'ouvrage de Roland PASSEVANT : "Et tu seras champion".

Le bon de fournitures est immédiatement délivré sur attestation de domicile. La bourse de 50 F et le livre seront, comme chaque année, remis au cours d'une cérémonie officielle le mardi 21 octobre à 18h au Foyer.

La bourse de 1er cycle (valeur 50 F) est attribuée aux élèves domiciliés à St Christol et fréquentant un établissement de 1er Cycle, de la classe de 5e à la classe de 3e.
Fournir un certificat de scolarité au secrétariat de Mairie avant le 31 octobre, dernier délai.

Ces informations ne donnent qu'un aperçu de l'effort fourni en faveur de nos jeunes élèves. D'autres dépenses incombant exclusivement à la Collectivité sont assurées ; par exemple pour des séjours en classes vertes dont l'expérience renouvelée semble apporter beaucoup de satisfaction, pour des réfections matérielles et techniques tel le chauffage au gaz, dont il est fait mention par ailleurs ou encore les diverses activités péri-scolaires, dont il sera également question dans ce Bulletin.
On rappellera que l'ensemble des dépenses d'enseignement inscrites au Budget Primitif 1980 s'élèvent à plus de 850 000 F (et 50 000F inscrits au Budget Supplémentaire).

L'effort de la Municipalité met en relief, à contrario, la carence de l'Etat. Or, nos possibilités sont limitées. Raison de plus, pour exiger tous ensemble de l'Etat qu'il assume ses responsabilités, conformément d'ailleurs à ce qui est inscrit dans la constitution.

Raison de plus aussi, pour exiger tous ensemble, une aide spécifique aux familles pour assurer les charges d'une rentrée qui, cette année, s'annoncent particulièrement lourdes.

Claude EMERIQUE
Adjoint à l'Enseignement

A BORD D'UNE CLASSE VERTE OU DEUX SEMAINES A MÉJANNES-LE-CLAP

Grâce au Conseil Municipal de St Christol-lez-Alès que nous remercions vivement, nous avons passé deux semaines au Centre Sportif Départemental de Méjannes-le-Clap ...
Malgré un temps peu propice, nous avons pu pratiquer de nombreuses activités.
Nous avons préféré à toutes, la spéléologie. Nous avons visité deux grottes (St FERREOL et TERRIS). Équipés de casques avec lampe, nous avons rampé, glissé sur le derrière, escaladé des puits pour admirer de magnifiques concrétions (colonnes, disques, stalactites, stalagmites, plancher ...) Personne n'est resté bloqué dans une galerie. La douche nous a fait retrouver nos couleurs naturelles.
Un rocher presque vertical, d'une vingtaine de mètres de haut, nous a permis de nous initier à l'escalade. Casqués et encordés, nous avons cherché de bonnes prises et atteint le sommet. La descente est souvent plus difficile que la montée et plusieurs sont revenus suspendus au bout de la corde ...

Nous avons eu la chance de faire du trampoline : c'est un tapis tendu par deux rangées de ressorts. Il permet de s'élever très haut et de faire toutes sortes de sauts. Le tapis très épais, amortissait les chutes ...

Le Centre Sportif possède de nombreuses bicyclettes, hélas un peu trop grandes pour certains d'entre nous. Nous avons effectué trois sorties qui nous ont permis de visiter les villages voisins (Fons-sur-Lussan et Lussan). Deux chutes, un éclatement, quelques déraillements et crevaisons n'ont pu venir à bout de notre enthousiasme.

Malgré trois bains forcés dans la Céze, les intrépides CM1 de l'école Joliot Curie ont pris place à bord des canoés retenus par une corde ou dirigés par les moniteurs du Centre.

Imitant Robin des Bois, nous avons tiré à l'arc. Nous avions beau viser la cible, nous la manquions presque toujours ! Le hasard fait quelquefois bien les choses ...

Munis d'une boussole et d'une carte d'état-major, nous avons appris à nous orienter. Nous avons dû retrouver des balises cachées en pleine garrigue.
Deux équipes ont très bien réussi; une autre est restée près du point de départ ... Personne ne s'est perdu et nous n'avons pas eu besoin d'alerter la gendarmerie ...

Au cours de ces deux semaines, nous avons pu aussi :
- courir sur la piste en tertan,
- nager dans la piscine solaire (eau un peu fraîche ...),
- jouer au tennis sur les nombreux courts, au hand-ball, au volley, au ping-pong.

Nous avons participé à trois veillées-jeux et assisté à des projections de films et diapositives ...
Nous avons même trouvé le temps de passer quelques heures en classe.

Nombreuses et passionnantes activités expliquant notre bon appétit. Heureusement, les repas servis étaient bons et copieux.

Le calme de MÉJANNES et la fatigue des journées bien remplies nous ont permis de dormir profondément dans nos chambres, d'abord à l'annexe puis au centre ...
Une classe verte, c'est très fatiguant :
- On se couche tard, on se lève tôt.
- On travaille le mercredi et le dimanche ...

Cela comporte aussi quelques petits risques :
- On peut chuter à bicyclette, s'égarer dans la garrigue, prendre un bain glacé dans la Cèze et s'enrhumer, rester bloqué dans une grotte.
Mais, si nous pouvions retourner à MÉJANNES LE CLAP, nous n'hésiterions pas une seconde : nous préparerions nos bagages et nous recommencerions.

Nous remercions : les deux monitrices qui nous ont accompagnés. Les moniteurs et tout le personnel du Centre. Monsieur le Maire et son Conseil Municipal qui nous ont permis d'effectuer ce séjour.

M. ROCHETTE et la classe de CM1

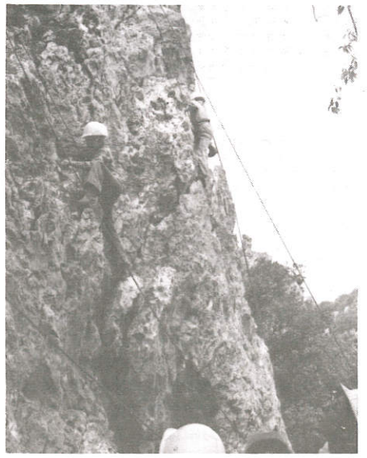

Dans la nature.

Le canoé. Photo M. ROCHETTE

CLASSES VERTES 1980

Cette année les enfants de l'école de Montèze partaient encore en classes vertes, mais pour la première fois, les trois classes de l'école en avaient la possibilité.

Le 12 mai à 8h30, les classes des sections enfantines et Cours Primaire de Mme PARIS et des Cours Élémentaires de M. LOUDET embarquaient pour une semaine à MÉJANNES LE CLAP. Les Cours Moyens de M. DEDIEU ne partaient que le 19 mai.

Installation dès le matin - la classe de Mme PARIS au Centre Sportif dans des locaux neufs (de même que la semaine suivante celle de M. DEDIEU) - la classe de M. LOUDET au vieux village dans un beau bâtiment ancien restauré : "LOU SIMBEU" (au rez-de-chaussée : une grande salle voûtée servant de salle de classe, des douches et WC ; au premier étage deux dortoirs (garçons), deux chambres (encadrement), deux douches et WC ; au second deux dortoirs (filles).
Le logement dans ce bâtiment entrainait des déplacements fréquents entre les dortoirs et le restaurant situé environ à 500 mètres : déplacements agréables sous le soleil, mais moins sous la pluie. Malgré cela les enfants ont préféré coucher dans "leur maison" qu'au Centre.

Bien que la pluie ait sévi trois jours sur les cinq du séjour, nos enfants ont pu découvrir les nombreuses activités sportives : spéléo, canoé (CE), cyclisme, escalade, tennis (CM), athlétisme et triple saut (CE), hand (CM) rythme : instruments et déplacements (CP-CE), marche des activités d'éveil : pique-nique, (flore, relief, fossiles), visite chez un potier, découverte d'un dolmen et de lieux d'habitat préhistorique, chauffage solaire ...
Les enseignants étaient bien secondés pour les tâches matérielles par des monitrices dévouées, recrutées par la municipalité : MMes BERNARD M., CELLIER M-C., TERISSE C, MAUBERNARD M., et Melle BALEZ Amy.

En conclusion, les enfants ont fort apprécié leur séjour à MÉJANNES et ont trouvé qu'une semaine c'était un peu court, par ailleurs ceux qui sont partis 15 jours ont trouvé la séparation un peu longue ; un séjour de 10 jours ne serait-il pas alors la solution ?

A la boussole ..

Une chambre

Au resto...

ARCHIVES

Le Conseil Municipal de Saint Christol s'est réuni en séance ordinaire le samedi 7 Juin 1980 sous la présidence de M. Fernand BALEZ, Maire, Conseiller Général.
L'assemblée municipale fait le point sur les travaux et affaires en cours :

▸ **Assainissement :** Le Conseil regrette les lenteurs constatées pour terminer les premières tranches de travaux et la réalisation des branchements particuliers. Une intervention énergique est décidée auprès de l'architecte et de l'entreprise.

▸ **Classes vertes :**M. DEDIEU fait un bilan très satisfaisant des séjours à Méjannes-le-Clap.

▸ **École de Montèze :** M. ÉMERIQUE fait le point sur les démarches en cours pour cette réalisation, notamment, les contacts avec les services administratifs et d'éventuels constructeurs.

▸ **Ruisseau des Dupines :** M. BALEZ fait savoir que les propriétaires ont été consultés individuellement. La réalisation des travaux dépend de la rapidité de leurs réponses.

M. Jean SIRVIN donne connaissance des travaux de la Commission extra-municipale, de l'Enseignement, réunie le 9 mai 1980 et comprenant les enseignants, les représentants de l'A.P.E. et du Conseil Municipal.

Au cours de cette assemblée, M. ÉMERIQUE rappelait que le Conseil Municipal a toujours apporté son appui et son soutien aux différentes luttes qui ont été mené au cours de l'année scolaire pour la défense de l'école publique. Dans le budget primitif 1980, les dépenses d'enseignement représentent plus de 18%, auxquels il faut ajouter les dépenses périscolaires.

Les grandes lignes de l'année à venir ont été examinées notamment : les fournitures scolaires, l'ouverture éventuelle de la quatrième classe de Montèze, le nouveau groupe scolaire et divers problèmes matériels : le chauffage, les installations sportives, les rideaux ...

La Commission Municipale de l'Enseignement réunie le 2 juin 1980 a examiné les suggestions faites par les enseignants et les représentants des parents d'élèves.
Le Conseil Municipal entérine diverses propositions de la commission :
▸ rideaux écoles maternelles à prévoir aux budgets 1981.
▸ renouvellement des livres scolaires dans l'enveloppe des crédits enseignements accordés,
▸ pas de nécessité immédiate d'une femme de service pour la section enfantine de Montèze,
▸ acceptation du nouveau tauxde l'indemnité de logements aux instituteurs et application de la rétroactivité à compter du 1er février 1979.

Le Conseil Municipal rappelle sa position sur l'indemnité de logements aux instituteurs qu'il considère comme un transfert de charge de l'État sur les communes.

Après avoir entendu M. MALNUIT, ingénieur conseil, qui a présenté à l'Assemblée municipale une étude sur l'alimentation des bâtiments communaux en gaz naturel, en particulier sur les investissements demandés et sur les économies de combustibles qui peuvent être réalisées, le Conseil Municipal donne son accord pour l'alimentation de trois bâtiments : la Mairie, le Centre Sportif Socio-Éducatif et le groupe scolaire Joliot Curie.

Sur proposition de M. BALEZ, le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur d'un terrain à proximité du futur groupe scolaire de Montèze ; terrain qui pourra être destiné à la construction de logements de type H.L.M.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur une demande du Club de tennis visant à remettre en question le projet de construction d'un court de tennis, considérant que les crédits réservés à cette opération devraient permettre la construction de deux courts.

Le Maire rappelle que le projet est venu plusieurs fois en discussion devant le Conseil Municipal qui l'a accepté à l'unanimité dans son ensemble, après avis des services départ de Jeunesses et Sports, et qu'il a reçu l'approbation technique des services préfectoraux. Il comprendra un court de tennis, et un mur d'entraînement deux faces. Sa réalisation sur l'emplacement du parking actuel du Foyer permettra l'utilisation des installations sanitaires du Centre.

Par ailleurs, les conseillers Municipaux après s'être rendus sur place ont pu se rendre compte que la construction de deux courts entraînerait la destruction de plus du tiers du jardin du Foyer pour lequel un investissement important a été réalisé.

La majorité des Conseillers semble considérer que le projet doit être exécuté tel qu'il a été précédemment approuvé en demeurant conscients que les installations sportives pourront toujours être améliorées, les nombreuses réalisations démontrent nettement l'attention particulière déjà apportée par les élus Municipaux dans ce domaine.

Sur proposition de Mr BALEZ, le Conseil Municipal donne son accord au syndicat de l'Avène pour la réalisation d'un emprunt qui permettra de poser une antenne d'eau potable au quartier de la Prairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H. 15.

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 1980

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire le vendredi 27 juin 1980, sous la présidence de Mr FERNAND BALEZ, maire, conseiller général, pour délibérer sur l'aménagement de la fiscalité locale, en application de la Loi du 10 Janvier 1980, qui tout en ayant des incidences sur les budgets 1980, s'appliquera en totalité sur les Budgets 1981.
Monsieur EMERIQUE, Adjoint aux Finances, rapporte les délibérations et les propositions de la Commission des Finances réunie le 20 Juin 1980.

ARCHIVES

Les décisions à prendre par les Conseils Municipaux avant le 1er juillet 1980, seront donc applicables en 1981. Elles peuvent se résumer ainsi :

1/ Taxe professionnelle
Après avoir examiné les 2 solutions offertes par la Loi, en vue d'instaurer une cotisation minimum de la T.P. :
▸ d'une part, choisir un logement de références après consultation de la Commission Communale des Impôts, et c'est la taxe d'habitation de ce logement qui sera la cotisation minimum de T.P.,
▸ d'autre part, ne prendre aucune décision ; dans ce cas la cotisation minimum de T.P. sera égale au 2/3 de la taxe d'habitation du logement dont la V.L. est égale au 2/3 de la V.L. moyenne de la Commune (Pour St Christol : 3590), le Conseil Municipal décide de choisir un logement de référence dont la V.L. est égale à 3610.

2/ Taxe d'habitation
▸ abattement facultatif à la base
Le Conseil Municipal décide de maintenir cet abattement qui, par une délibération de janvier 75 avait été fixé à 20%. Toutefois la Loi de Janvier 8O ramènera cet abattement de 20 à 15% dans un délai de 5 ans.
▸ abattement pour charge de famille
Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux en vigueur qui avaient été fixés antérieurement :
10% pour 2 personnes à charge
15% pour les personnes suivantes
▸ abattement pour les personnes non imposables sur le revenu
Après délibération, et considérant essentiellement l'énorme injustice qui préside à l'Impôt sur le Revenu, puisque seuls les salariés ont un revenu exactement connu des services du fisc, le Conseil Municipal ne retient pas cet abattement supplémentaire.

En conclusion, le Conseil Municipal dénonçant avec vigueur la nouvelle Loi des Finances, adopte la délibération ci-dessous :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal
▸ **DENONCE** le caractère néfaste de la loi qui va encore aggraver les inégalités sociales et porter une nouvelle et grave atteinte à la liberté de décision des élus locaux ;
▸ **DEMANDE** la non application et l'abrogation de cette loi favorisant certaines classes au détriment des classes les plus défavorisées ;
▸ **CONSIDERANT** toutefois que l'application de la loi dès le 1er Juillet 1980 met l'assemblée municipale dans l'obligation de se prononcer immédiatement

D E C I D E
En application de l'article 4 de la loi du 10 janvier 1980, retient comme logement de référence servant au calcul de la cotisation minimum de la taxe professionnelle un local ayant une valeur locative brute de : 3 610 F.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Saint Christol-lez-Alès, le 30 Juin 1980
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 1980

Le 4 juillet 1980, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. F. Balez, Maire, Conseiller Général.
Les travaux et affaires en cours qu'examine l'Assemblée Municipale sont :
▸ Installation du Gaz naturel dans certains quartiers de St Christol
▸ Travaux d'assainissement
▸ Future école de Montèze
▸ Future construction du Centre Médico-Social
▸ Achat de terrain pour la construction de logements de type H.L.M.
▸ Réalisation du terrain de tennis
▸ Travaux envisagés par le Syndicat de l'Avène pour l'alimentation en Eau Potable d'un quartier de la Prairie.

Mr Dedieu fait connaître les décisions de la Commissions des Fêtes, notamment pour la préparation des Fêtes du 14 juillet, et le Championnat de France Cycliste F.S.G.T.

Mr Chapon, pour la Commission de la Culture, fait adopter plusieurs propositions, notamment pour relancer l'activité du Ciné-Club, améliorer le fonctionnement de la discothéque.

Mr Emerique, adjoint chargé des finances, demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif du Maire, pour l'exercice 79.
Le Bilan du Compte administratif laisse apparaître un excédent de 578.359,38 F. ; il n'appelle aucune observation de la part des Conseillers.
Le Conseil l'approuve donc à l'unanimité, adressant à Mr le Maire ses félicitations pour ce Compte Administratif qui témoigne, une fois encore, d'une gestion éclairée.

Mr Emerique propose alors l'examen du Budget Supplémentaire 1980, qui a reçu l'approbation de la Commission des Finances. Il rappelle que le Budget Supplémentaire est élaboré avec l'excédent constaté sur le Compte Administratif, auquel s'ajoutent quelques recettes nouvelles de l'exercice en cours. En section d'investissement, il est proposé l'inscription d'une somme de 800.000 Frs destinée à la réalisation du Centre Médico-Social (dont 500.000 Frs sont assurés par un emprunt), de 3.500 Frs pour l'acquisition de petit matériel, 30.000 Frs pour des travaux de réparation des réseaux divers, 100.000 Frs pour les travaux d'installation du gaz naturel dans les bâtiments communaux, 113.188 Frs pour l'entretien et les grosses réparations des bâtiments communaux.
Les dépenses d'investissement comprennent aussi les restes à réaliser, c'est-à-dire les crédits engagés sur des opérations qui ne sont pas terminées et reportées sur l'exercice suivant.

Les dépenses de la section de fonctionnement qui l'élèvent à 299.358,16 F. sont l'objet d'inscriptions supplémentaires à des chapitres dont les crédits inscrits au Budget Primitif se révèlent insuffisants en cours d'exercice : alimentation, carburants, chauffage, eau, électricité ...
Par ailleurs, sont inscrites au B.S. les subventions allouées chaque année aux sociétés Saint-Christolennes. Le montant global dont l'augmentation annuelle est indexée sur l'augmentation du coût de la vie, s'élève pour 1980 à 37.000 Frs.
Le Conseil Municipal regrette que la réunion groupant toutes les associations, et au cours de

ARCHIVES

laquelle sont discutées les répartitions, se soit déroulée dans une atmosphère pénible, ou bon esprit et compréhension ont fait défaut.

Le Conseil Municipal entérine les propositions de répartition pour 1980, conscient toutefois que le mode de discussion devra, peut-être, être remis en cause.
En conclusion le B.S. 1980 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de : 1.346.046,52 Frs, est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mr Balez, et compte tenu d'un projet d'installation d'un complexe sportif et touristique, le Conseil Municipal adopte une délibération demandant le changement, dans l'étude du P.O.S, d'une zone réputée non-édificandi, en zone touristique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H. 30.

LES NOMS DE LIEUX (Occitan)

Nous poursuivons la publication de l'article de Monsieur Henry COMIS sur l'origine des noms de lieux de la Commune. Qu'il soit remercié pour sa contribution à l'élaboration du bulletin municipal.

C. EMERIQUE

LES NOMS DE LIEUX DE NOTRE COMMUNE
leur origine et leur signification
(suite)

Dans un précédent article, nous avons vu quelques noms de lieux caractérisés par des accidents naturels du terrain ou par la végétation qui y poussait. Toujours dans cette catégorie on trouve : ***"Camcèque"***— ce nom est formé de deux mots : un très ancien ***Cam*** probablement d'origine prégauloise (***Kalm***) et désignant un plateau en friche. Ce mot est assez courant dans la région surtout sous ses formes : Lacam, La Calmette, Calmel, Caumel, Caumette etc ... le deuxième mot de ***Camcèque Cèque*** est certainement une altération de l'occitan "sec - seca". Chaud, aride. ***Camcèque*** aurait donc désigné à l'origine le petit plateau non loin de l'Hermasse. Les deux devaient être de mauvaises terres.

On trouve aussi à la limite de Bagard et de St Christol le valat de ***Costeraste*** (ou des limites).
Costeraste est formé de deux mots occitan : ***Côsta*** dont nous avons déjà parlé et ***Rasta*** = maigre, sec, aride, en pente. L'ensemble a été francisé en costeraste. Le nom de lieu de la Haute Loire Costaros a la même origine.

Parmi les noms de lieux ayant un rapport avec les animaux qui les fréquentent, on peut citer :
▸ Le ruisseau des ***cabotes.*** En occitan "una cabôta" (caboto) signifie un têtard. Il est probable que ces animaux devaient autrefois être fort nombreux dans ce ruisseau.
▸ Le ruisseau de la ***Mandarède*** le mot ***Mandarède*** est peut être, sous toutes réserves, une déformation d'un mot occitan "una ***mandra"*** (un renard) plus le suffixe eda (que nous avons déjà rencontré dans (l'arneda) et qui désigne aussi un lieu fréquenté par des animaux."La Mandrareda" aurait donc pu être à l'origine un lieu où vivaient des renards. Le mot aurait été mal orthographié lors de la transcription en français.On trouve encore en occitan moderne des mots formés de la même façon et qui désignent des bandes d'animaux (souvent errants) ainsi : ***"una chinareda"***, (tchinaredo) (une bande de chiens), ***"una catareda"*** (cataredo) (une bande de chats), tels qu'on peut les voir ou les entendre au mois de février ou d'août.
▸ Le chemin des ***Brusques.*** Il semble encore que le mot ***Brusque*** vienne de l'occitan ***brusquet*** ou ***brusc*** qui désigne une ruche d'abeilles très rudimentaire (en général faite d'un tronc d'arbre creux recouvert d'une pierre plate (una lausa). Il n'est pas impossible en effet que le chemin des Brusques ait été un lieu de prédilection vu sa situation, pour l'emplacement d'un Rucher.
Avec ce dernier mot, nous passons à l'utilisation par l'homme de lieux, auxquels il a donné des noms en conséquence.

Dans cette catégorie, on trouve ***Fontvieille*** (occitan : Fônt viella), la vieille (la plus ancienne) source ***Font Fregier*** (occitan : Fônt Fregier), la source froide.

Dans le domaine des sources, on trouve aussi dans le village, la rue du Pousas ... en occitan un potz (pouss') : un puits "un pozàs" : un grand puits.

▸ ***La Condamine.*** Au Moyen Age "una condamina" (coundamino) était un champ du domaine seigneurial pour lequel les habitants ne payaient pas de redevances. Deux de ces "condamines" sont attestées à St Christol : une dans la région de Valz et une sous Montèze.
▸ ***Valz*** le "z" est certainement une déformation d'un "s" Valz ou Vals est l'héritier direct du mot latin ***vallès :*** la vallée.
▸ ***Le Mas d'Ayrolles*** en occitan 'un airôl" (aïrol), una airôla (aïrola), désignent une aire à battre le blé.
▸ ***Boujac - Montagnac*** le suffixe "ac" signifie "propriété de", de même que le suffixe argue dans Mainterargues. Pour d'autres noms de lieux, tels que les Astries, le Riage, l'Espervette, etc... il est difficile de proposer une explication satisfaisante car il est fort possible que les orthographes actuelles soient des déformations de graphies plus anciennes. A titre d'exemple on trouve dans les vieilles matrices cadastrales (à quelques lignes d'intervalle, et de la même main) : Boujac - Bouzac - Baujac - Bauzac. Quelle forme choisir pour expliquer vraiment le mot ?

De même Respecha, Respechas, la Respécha. Nous en sommes donc tenus aux noms de lieux qui paraissent le moins sujets à controverses et nous espérons que cette modeste contribution aura aidé les St Christolens à mieux connaître leur commune et même peut-être qui sait, à chercher à leur tour et à proposer des explications différentes, complémentaires, voire nouvelles aux noms des lieux-dits.

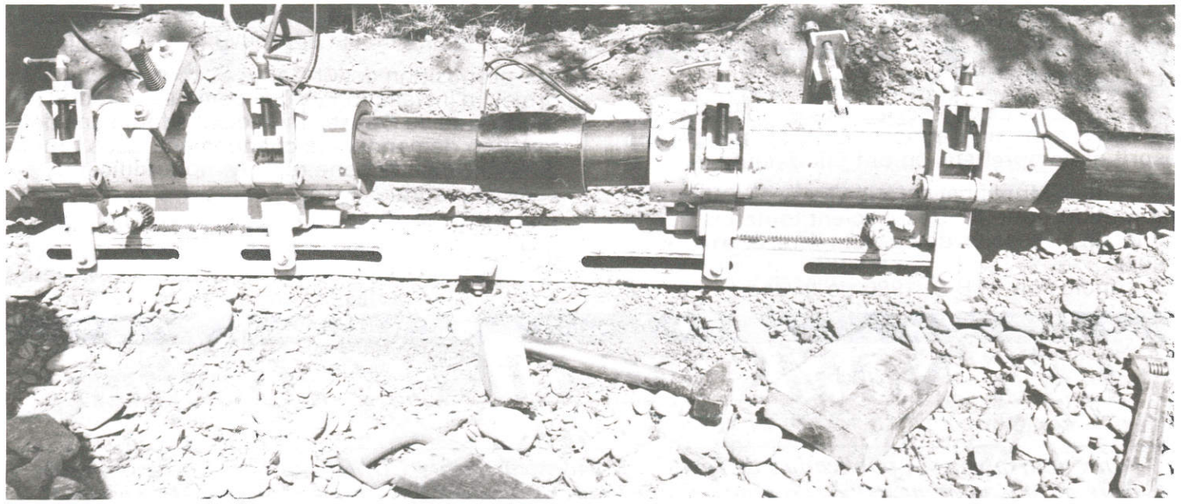

GAZ DE FRANCE

LES AVANTAGES DU GAZ NATUREL

Le Gaz Naturel vous apporte tous les avantages d'un combustible propre.

Le Gaz : un bon choix ; car contrairement à ce que certains pensent, le Gaz Naturel, distribué dans votre commune, est non toxique et non polluant. De plus, sa grande souplesse de fonctionnement, sa disponibilité permanente, en font un atout de confort et de mieux vivre.

Les appareils de chauffage et de production d'eau chaude, simples, robustes, dotés des perfectionnements les plus modernes, apportent une solution pratique et économique à toutes les situations rencontrées dans la vie courante.

Pour choisir le système le mieux adapté à vos besoins, vous pouvez faire appel à des artisans ou entrepreneurs, groupés en une association, qui sont en contact à la fois avec les fabricants et avec le Gaz de France. Ceux-ci facilitent éventuellement les formalités avec l'administration et sont en relation avec des organismes de crédit.

Les nouveautés en matière de chauffage au gaz : les radiateurs et chaudières sans conduit de fumée parce que raccordés directement sur l'extérieur ; le chauffage central à la fois collectif (une température de base est assurée dans tout l'immeuble) et individuel (une vanne thermostatique permet de régler la température et enregistre la consommation de chaque appartement) ; les robinets thermostatiques installés sur chaque radiateur permettent de régler automatiquement la température de chaque pièce.

Ces informations nous ont été transmises par Gaz de France. (N.D.L.R)

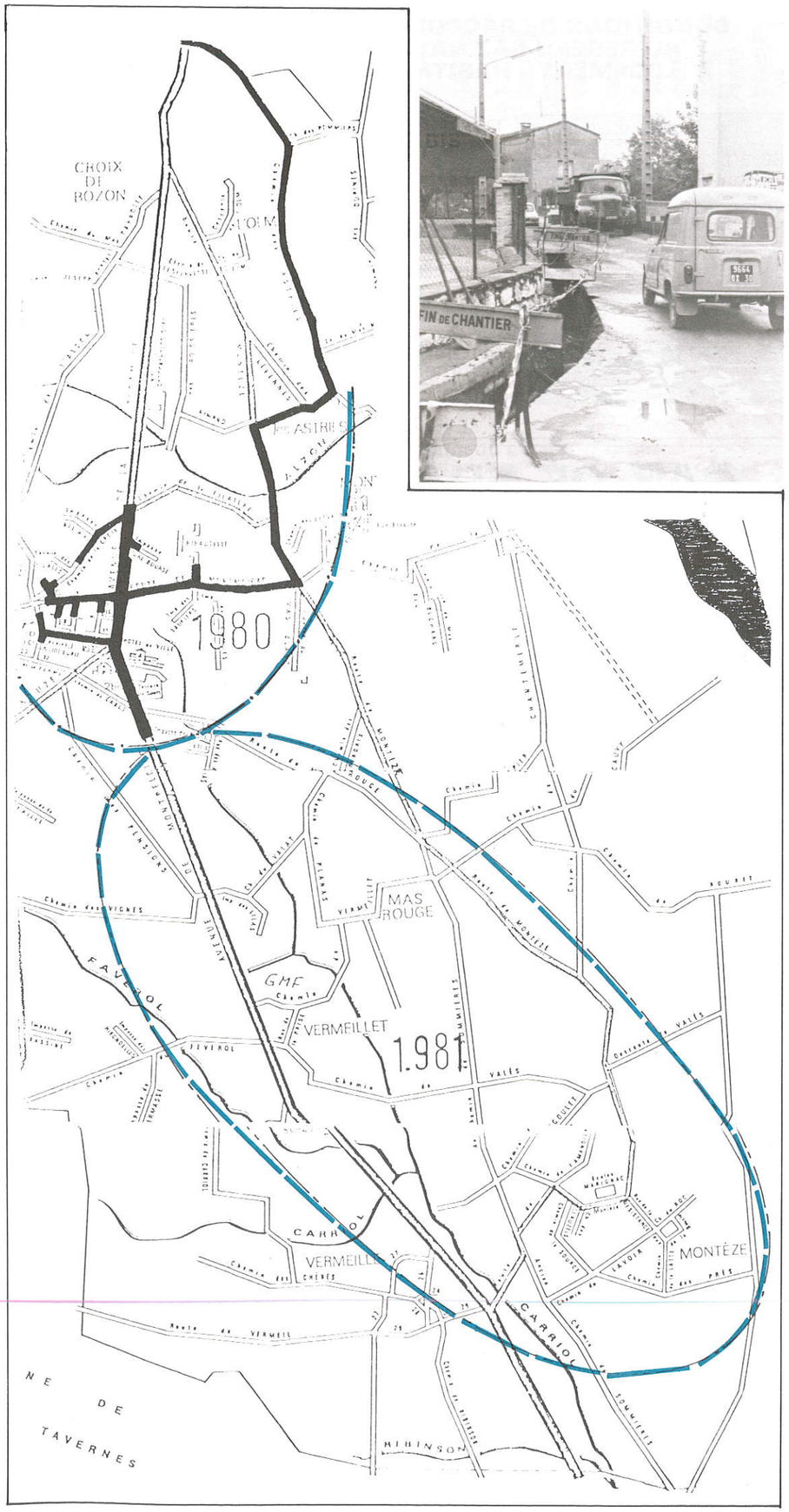

LE GAZ NATUREL

Les travaux entrepris dès juin 1980 concernent le Nord de la Commune (tracé en noir).

Début 1981, seront entrepris les travaux d'alimentation du Sud de S▶ CHRISTOL-LEZ-ALES.

Les quartiers desservis en 1981 seront les suivants :

Mas Rouge, Vermeillet, Vermeil, Montèze

GAZ DE FRANCE

CONDITIONS DE RACCORDEMENT AU RESEAU GAZ NATUREL LOGEMENT - HABITATION

Branchement réalisé en même temps que le réseau	Coût TTC
3 usages gaz (cuisine - eau chaude - chauffage)	547,01 F
1 seul usage (cuisine ou eau chaude)	2 899,01 F

Par contre, si vous vous décidez une fois les réseaux posés (en dehors donc de notre campagne commerciale) les montants ci-dessus seront à majorer de 588 F/TTC.

La canalisation principale de 100 mm. est enfouie dans le sol sur une longueur d'environ trois kilomètres.

Une technique nouvelle est employée : pose d'une canalisation en polyéthylène. Les conduites se déroulent dans la tranchée comme un câble. La jonction se fait à l'aide de l'appareil illustré par la photo ci-contre.

GAZ DE FRANCE

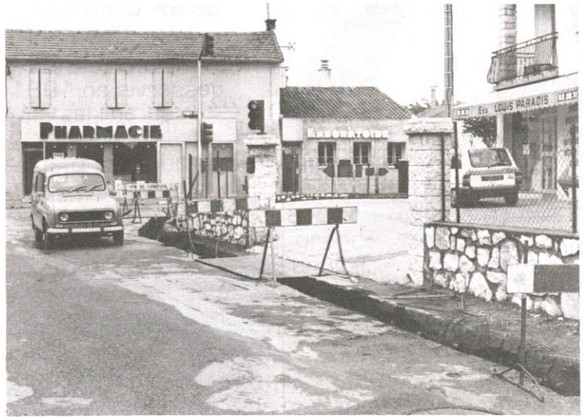

LES APPROVISIONNEMENTS DE LA FRANCE EN GAZ NATUREL EN 1979 PROVIENNENT DE DIFFERENTES SOURCES :

Ces différents gaz desservent notre pays par l'intermédiaire de réseaux de transport interconnectés. Notre région, alimentée à partir du terminal méthanier de Fos où est stocké du gaz algérien, peut donc recevoir les autres gaz ; ce qui, d'ailleurs, s'est produit courant 1980.

	En milliards de KWH	en %
Pays-Bas (Groningue)	110,643	39,92
Aquitaine	83,873	30,27
Algérie	34,333	12,39
U.R.S.S.	26,269	9,48
Norvège (Mer du Nord)	21,808	7,87
Abu Dhabi (cargaison spot)	0,191	0,07
	277,117	100,00

Conversions :

1 m³ de gaz de Groningue	= 9,8 KWH
1 m³ des autres gaz naturels	= environ 11,2 KWH
1 tonne d'équivalent pétrole (tep)	= 11 625 KWH

La vie St Christolenne

JUIN 1980

MERCREDI 4
- Voyage offert aux Personnes Agées

VENDREDI 8
- Projection de films sur les Indiens du Guatemala

SAMEDI 7
- Sortie à ANDORRE des Anciens Combattants
- Rencontre Maire-Commission des Sports-bureau du club de tennis
- Assemblée générale des joueurs de tennis
- Présentation de la maquette du futur Centre Médico-Social
- Séance publique du Conseil Municipal

LUNDI 9
- Réunion du Bureau du Ciné-Club

MARDI 10
- Concert de la Chorale "A Coeur Joie" d'Alès

MERCREDI 11
- Réunion du Bureau Municipal, de la Commission des Finances et des représentants des Associations pour la répartition des subventions

VENDREDI 13
- Inauguration du Caveau de Vente Directe (Cave Coopérative)
- Réunion de la Commission Sports-Fêtes
- Match de Volley-ball
- Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique

SAMEDI 14
- Concours Fédéral de Pétanque (Jeune Boule)
- Réunion de la Commission de la Culture
- Assemblée Générale du Club de Tennis de Table
- Tournoi des jeunes des écoles de Volley-ball
- Fête de l'Ecole Primaire Joliot-Curie

DIMANCHE 15
- Sortie de l'ASSC (foot-ball) à Lézan

LUNDI 16
- Réunion du Comité des Fêtes

MARDI 17
- Assemblée Générale de la section Volley-ball

VENDREDI 20
- Projection de diapositives au Club de l'Amitié d'Automne
- Réunion du Comité des Fêtes

SAMEDI 21
- Tournoi de Tennis (ASCL-Jeunes)
- Fête de l'Ecole Maternelle Joliot-Curie

DIMANCHE 22
- Sortie à PORT-CROS (ASCL)
- Méchoui de la FNACA
- Participation du Club de l'Amitié d'Automne au Rassemblement Départemental

JEUDI 26
- Voyage du Club de l'Amitié au Puy et au Lac d'Issarlès

VENDREDI 27
- Séance du Conseil Municipal

SAMEDI 28
- Tournoi de tennis (ASCL-Adultes)

DIMANCHE 29
- Fête de l'Ecole Catholique

Fête de l'école primaire Joliot-Curie. Photo Rédarès

JUILLET 1980

MARDI 1er
- Remise des prix aux élèves de l'Ecole de Musique

MERCREDI 2
- Excursion des enfants des catéchismes

VENDREDI 4
- Collecte de sang
- Séance du Conseil Municipal

SAMEDI 5
- Fête de l'Ecole Marignac à Montèze

MARDI 8
- Projection de diapositives sur le séjour en classe verte des élèves de M. ROCHETTE

MERCREDI 9
- Conférence de Presse de l'ASSC cyclisme

DIMANCHE 13 - LUNDI 14
- Fête organisée par le Conseil Municipal et le Comité des Fêtes

MARDI 15
- Tirage au sort des jurés appelés à composer les Cours d'Assises

VENDREDI 18
- Démonstration de Canne et Bâton, et de Boxe Française

SAMEDI 19
- Journée Cave Ouverte à la Cave Coopérative

DIMANCHE 20
- Championnats de France Cycliste FSGT, en cadets et en toutes catégories

SAMEDI 26
- Assemblée générale des Chasseurs

Concours de pétanque. Photo Canonge

AOUT 1980

JEUDI 7
- Opération Cave Ouverte à la Cave Coopérative

MERCREDI 13
- Réception provisoire des travaux d'assainissement à la station d'épuration

SAMEDI 23
- Opération Cave Ouverte à la Cave Coopérative

DIMANCHE
- Grand Prix Cycliste de Montèze

Concert de la chorale "A coeur joie". Photo Rédarès

SEPTEMBRE 1980

SAMEDI 6
- Séance publique du Conseil Municipal

DIMANCHE 7
- Désignation des délégués aux élections sénatoriales

VENDREDI 19
- Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique

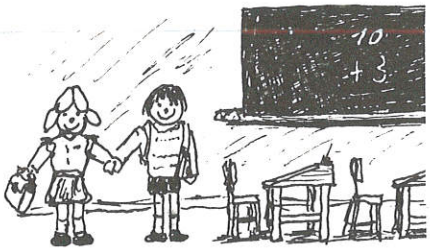

Volley Ball. Photo Canonge